

## Droit de la construction et de l'environnement 2

<b>Domaine</b>	Ingénierie et Architecture
<b>Filière</b>	Géomatique
<b>Orientation</b>	Construction et infrastructures (GCI)
<b>Mode de formation</b>	Temps partiel/En emploi

### Informations générales

Nom	: Droit de la construction et de l'environnement 2
Identifiant	: Droicons2
Années académiques	: 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023
Responsable	: Tristan Pannatier
Charge de travail	: 45 heures d'études
Périodes encadrées	: 32 (= 24 heures)

Semestre	E1	S1	S2	E2	S3	S4	E3	S5	S6	E4	S7	S8
Cours									32			

### Connaissances préalables recommandées

L'étudiant-e doit connaître et savoir utiliser les notions suivantes :

- Droit de l'aménagement du territoire;
- Droit de l'environnement;
- Droit de la protection contre les immissions, en particulier droit de la protection contre le bruit;
- Droit de la protection des eaux.

Les unités d'enseignement « Droit et législation » et « Droit de la construction et de l'environnement 1 » permettent d'acquérir ces connaissances.

### Objectifs

A l'issue de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable :

- De connaître les principales règles et mécanismes de protection contenus dans la LPE, la LPN, la LFo et leurs ordonnances ;
- De connaître et de comprendre les procédures de marchés publics ;
- D'expliquer les droits et obligations liés à sa profession et de comprendre l'étendue de sa responsabilité professionnelle ;
- De résoudre des cas concrets dans les domaines juridiques abordés, en utilisant les règles et mécanismes vus en cours.

## Contenu et formes d'enseignement

Répartition des périodes indiquée à titre informatif.

**Cours:** 32 périodes

- Rappel du droit de l'environnement 1
- Les protection contre les immissions (suite), notamment la protection de l'air 2
- Les autres domaines du droit de l'environnement au sens étroit : sols, déchets, sites contaminés, accidents majeurs 6
- Le droit de l'environnement au sens large : protection de la nature et du patrimoine, protection des forêts 6
- La mise en oeuvre du droit de l'environnement : EIE, assainissement, coordination, droit de recours 3
- Le droit des marchés publics 2
- Le droit privé de la construction : mandat, responsabilité de l'ingénieur, expertise, CFC/CAN 6
- Réserves, intervenant externe et contrôles continus 6

## Bibliographie

Aucune information

## Contrôle de connaissances

**Cours :** l'acquisition des matières de cet enseignement sera contrôlée au fur et à mesure par des travaux personnels tout au long de son déroulement et par des tests. il y aura au moins 2 tests d'une durée totale d'au moins 2 périodes.

## Calcul de la note finale

Note finale = moyenne cours x 1